

Entretien avec VDLV

Questions posées à Charly Pairaud - FIVAPE

1- Pour une réglementation spécifique : pourquoi ne pas le laisser produit de consommation ? Est-ce un outil de sevrage ?

La FIVAPE milite pour que l'e-cigarette ait un statut spécifique, et se sortir du statut de produit du tabac, ce qui est le cas depuis l'application en 2016 de la directive de la Commission Européenne de 2014. Dès lors, elle n'est plus considérée comme un produit de sevrage. Volonté de changer de statut car le statut actuel l'associe inévitablement à la cigarette classique. Or c'est un produit profondément différent de par le matériel : la cigarette électronique permet de se libérer de la longueur imposée par une cigarette classique. De plus, les études tendent à montrer de plus en plus que la cigarette électronique est infiniment moins dangereuse que le tabac. D'après la NHS « 95% moins nocive que le tabac ».

La réponse politique à la question : pourquoi est-il vendu comme un produit du tabac et non pas comme un produit spécifique ? C'est parce qu'en France (pourtant connu comme un pays d'innovation), on doit nécessairement placer les nouveaux produits dans une classe de produits déjà existants.

La réponse plus polémique est la suivante : la cigarette tue environ 80 000 personnes chaque année en France, qui est le troisième pays développé le plus fumeur (après l'Albanie et la Grèce). Les taxes sur la vente de paquets rapportent environ 17 milliards d'euros par an. Cependant, les soins liés aux maladies provoquées par le tabac s'élèvent à 47 milliards. L'état aurait ainsi tout à gagner à éradiquer le tabac ? Pas si sûr. En effet, selon Charlie, des sources lui ont fait remarquer que la cigarette tué depuis 2000 environ 1 million de personnes ayant entre 55 ans et 65 ans. Ainsi, ces personnes n'ont jamais touché de retraite, ce qui aurait entraîné une économie d'environ 300 milliards d'euros. Donc l'état ne serait « pas si pressé » d'éradiquer la cigarette.

2- Avec qui dialoguez-vous pour mettre en place cette réglementation ? Par quels moyens ?

Grâce à sa nature même, la FIVAPE a une bonne légitimité lors des discussions. En effet, elle regroupe des professionnels indépendants de la vape. Seuls les professionnels prouvant qu'ils sont indépendants du lobby du tabac et de l'industrie pharmaceutiques peuvent l'intégrer. Ils ont plus de poids en France qu'à l'international. Ils ont pu discuter avec les cabinets de certains ministères (premier ministre, ministère de la santé). Ils ont notamment pu parler au cabinet du premier ministre de l'opportunité économique que pouvait représenter l'e-cigarette : le chiffre d'affaire du B to B de l'e-cigarette représente 50% de celui du tabac. Ils ont aussi été acteurs de l'imposition des normes de fabrication et des produits (dans le cadre de leur mise en place par l'Afnor).

Ils ont un crédit particulier grâce à leur indépendance, ils sont directement opposés à la fédération des buuralistes, leur voix est donc prise dans son indépendance (ils peuvent parler d'une seule voix).

La FIVAPE a milité pour que l'e-cigarette non nicotinée échappe à la réglementation très stricte décidée par la Commission Européenne. En effet ils se sont basés sur le fait que ce qui régit la réglementation est la teneur en nicotine.

3- Avec quelle sévérité fixeriez-vous la réglementation spécifique de la cigarette électronique ?

Une phrase pour résumer sa pensée : de bonnes normes ne nécessitent pas de lois. Des normes ont été émises par l'AFRNOR (Agence Française de la Normalisation) présidée par Bertrand Dautzenberg (à la demande des professionnels de la vape). Il a accepté à condition que tous les professionnels jouent le jeu : une grande répression à la fraude.

La loi qui a suivi la directive européenne impose que toute nouvelle saveur créée doit faire l'objet d'un dossier à déposer devant l'ANSES. On doit en particulier prouver que la nouvelle saveur n'est en rien dangereuse pour la santé (intrinsèquement et passée à l'état de vapeur).

4- Que pensez-vous du phénomène passerelle ? (Cf. la spécification) Peut-on vraiment dire qu'il s'apparente plus à un fumeur qu'un non-fumeur sachant que plus de 80% des vapoteurs sont d'anciens fumeurs et fumeurs ?

En ce qui concerne la distinction entre fumeur vapoteur, d'un point de vue sociétal comme les gestes sont les mêmes et que de la fumée est émise (même si elle est différente) on peut avoir l'impression qu'il ne se sort pas de son problème. Or il se sauve la vie en vapotant et il garde la sensation de plaisir. C'est un paradoxe, d'un point de vue sociétal, il est mieux vu d'utiliser le patch plutôt que de vapoter. Or, on peut voir en suivant les ventes de patch que ce n'est pas une solution qui attire le fumeur (beaucoup de pharmacie commence à jeter des stocks de patches non utilisés arrivés à limite de consommation). Le vrai atout de la vape est la sensation de plaisir qui est maintenue.

L'effet passerelle a été testé par trois études différentes et elles ont toutes donné lieu à des résultats négatifs. Elle peut même constituer un « bouclier contre l'effet passerelle chez les jeunes » (formule du Pr Dautzenberg). En effet, les jeunes qui souhaitent braver l'interdit peuvent désormais le faire en vapotant (et en utilisant même pas de nicotine !) au lieu de fumer. De nombreux jeunes interrogés vapotant déclinent quand on leur propose une cigarette (car « ils n'aiment pas »).

5- Que pensez-vous d'un monde où tous les fumeurs sont totalement addicts à la cigarette électronique : vous contentez-vous de cela ? Pourquoi dire que ce n'est pas un produit de sevrage ?

Ils voient (et espèrent voir) la vape évoluer, à termes, vers une pratique comme l'alcool (exemple du vin) ou le café. C'est une question qui fait appel à notre vision de la liberté. Ils aimeraient que les saveurs soient comme des doses d'alcools : « dose conseillée : pas plus de 5mL par jour, etc. ». Ils soulèvent d'ailleurs que si on avait découvert la nicotine autrement que par le tabac, on aurait eu une vision si négative. Elle serait vue plutôt comme le café, avec des effets positifs mais une dose à ne pas dépasser sinon cela peut être dangereux pour notre santé.

Questions posées à Vincent Cuisset – VDLV

1- Votre produit sur votre site est surtout mis en avant pour sa saveur, sa qualité et son esthétisme : comme tout autre produit. Que pensez-vous d'une réglementation spécifique pour la cigarette électronique ? (Règlementation sur la composition des liquides et réglementation sur le type d'objet ?) => est-ce pour vous un outil de sevrage ?

VDLV est la première boutique en France à obtenir la certification de l'AFNOR qui garantit à tous ses clients la qualité des matières premières utilisées. D'autres boutiques devraient naturellement l'obtenir bientôt. Bien entendu, ils préféreraient avoir été débarrassé du logo « lobby du tabac ».

2- Quelle est la proportion de non-fumeurs parmi vos clients ?

Il n'y a, à leur sens, que des fumeurs (ou des vapoteurs) parmi leurs clients pour le moment.

3- Devez-vous respecter certains critères concernant vos liquides et appareils ? Qui vous les dicte ? Pensez-vous qu'il faudrait en imposer ?

Oui des normes doivent être respectées depuis leur mise en place par l'Afnor en 2016. Elles concernent le matériel (la cigarette électronique en elle-même : résistance, embout, ...), les liquides et les émissions.

4- Quel est le rôle du vendeur d'e cigarette : formation, suivi des clients ? Rapports avec les professionnels de santé ?

Il existe des formations qui sont aujourd'hui plutôt centralisées par la FIVAPE. Auparavant, c'était plutôt certaines boutiques (comme VDLV) qui ont lancé leurs propres formations. La plupart du temps ils font appel à des tabacologues. Ils ont aussi des relations avec des médecins généralistes qui rendent visites aux boutiques afin de conseiller au mieux leurs patients. C'est gagnant-gagnant car les patients sont satisfaits de leur généraliste et les meilleures boutiques sont récompensées. Il s'est ainsi effectué un écrémage des boutiques.

La durée moyenne d'un achat d'un paquet de cigarette est d'environ 10 secondes. Pour le premier achat de cigarette électronique en magasin spécialisé c'est entre 30 et 45 minutes. Il y a une vraie personnalisation des produits : type de machine en fonction du type de fumeur, saveurs conseillées. Il n'est pas rare d'avoir des retours de clients (ça marche, ça ne marche pas donc essayons d'autres saveurs plus adaptées).

Le but est de faire comprendre au futur vapoteur que vapoter ce n'est pas juste « avoir » une cigarette électronique mais plutôt « être » vapoteur, comprendre comment marche le produit, comment changer une résistance, une batterie et connaître les liquides qui sont faits pour nous afin de ne pas craquer si jamais on rencontre un problème avec notre e-cigarette.

Aujourd'hui, pas de formations obligatoires mais c'est tout comme car les meilleurs conseillés sont ceux qui ont suivis une formation. Ainsi, il ne reste presque que des boutiques où les vendeurs ont été formés.

5- Les fumeurs venant vous voir sont-ils tous dans un but de réduire leur consommation ? Quelle proportion devient consommateur régulier ? Quelle proportion veut aboutir à un sevrage complet ?

Ils n'ont pas le droit de parler de sevrage avec les clients à cause de la réglementation. Ainsi, ils ne peuvent pas leur dire qu'ils seraient mieux pour eux de sevrer complètement plutôt que de réduire « simplement » leur consommation. Les ventes de cigarettes électroniques étaient au départ presque exclusivement sur internet (venaient de Chine), puis elles ont baissé jusqu'à représenter 12 à 15% des ventes il y a 2 ans. Aujourd'hui les ventes par internet comptent pour environ un cinquième des ventes.

Question communes à Vincent Cuisset et Charly Pairaud :

1- Pourquoi vous être intéressé personnellement à la cigarette électronique ?

Vincent : En 2010 il a découvert la cigarette électronique au cours d'une soirée. Elle lui a permis d'arrêter de fumer. Cela lui a donné envie d'en savoir plus. Il a appris que le matériel et les liquides venaient tous de Chine et que l'on n'avait pas trop d'information sur ce qu'il y avait dedans. De par son métier (ingénieur recherche en laboratoire à Bordeaux), il a pu faire une étude de marché sur la cigarette électronique. Il a ensuite lancé sa boîte en 2012 (Charlie l'a rejoint rapidement), en insistant sur la qualité et le suivi des liquides et du matériel. Il emploie aujourd'hui environ 45 employés et 50 intérimaires. Ils exportent aujourd'hui dans 36 pays leurs produits et sont surtout présents sur internet.

2- Votre point de vue sur la pluralité des résultats des études ? A qui vous fieriez vous ?

De nombreuses études ont été financées par l'industrie du tabac, et ce sont celles qui font le plus de bruit médiatiquement. Par exemple, celle qui a eu le plus d'impact sur l'esprit des gens est celle qui a « prouvé » que la cigarette électronique relâchait du formaldéhyde. Or, ils ont fait fonctionner à fond la résistance avec pas assez de liquide : si jamais un vapoteur le fait, il recrachera immédiatement sa taffe car ce n'est pas bon et on sent qu'il y a un problème.

En ce qui concerne l'étude d'Ivan Berlin, elle aurait pu être une très belle étude selon eux (grand nombre de sujets). Cependant, ils lui attribueront au maximum la note de 10/20. Ceci à cause du manque de flexibilité dans l'utilisation de l'e-cigarette. En effet, une seule dose et une seule saveur seront utilisées pour l'étude. Or, l'atout principal de l'e-cigarette est justement la liberté par rapport à la dose de nicotine et les innombrables saveurs à disposition.

3- Que pensez-vous de la communication sur la cigarette électronique ? Faut-il une unique communication ? Plus orientée fumeurs ou grand public ?

Depuis la loi (en 2016) qui a suivi la directive de la Commission européenne (de 2014), il est interdit de faire de la publicité pour la cigarette électronique, ni même de la diffusion d'information. Or il est important dans le cadre de la lutte anti-tabac de faire savoir quels sont les différentes solutions. SOVAPE aimerait rendre autorisée la diffusion d'information contrôlée (pas de publicité « la cigarette électronique peut vous faire perdre du poids », etc.). Et ne pas l'orienter qu'aux fumeurs car lorsqu'une personne fume c'est tout son entourage

qui est concerné, donc tous doivent être mis au courant que c'est une vraie solution (possibilité d'encourager la personne ou en tout cas comprendre qu'elle est dans une logique d'arrêt).

4- Pensez-vous que les consommateurs s'intéressant à la cigarette électronique savent qu'un sevrage complet est extrêmement plus efficace qu'une simple réduction d'un point de vue cancérigène ?

Ils n'ont pas le droit de parler de sevrage avec leurs clients depuis la mise en place de la directive de la Commission européenne.

Informations supplémentaires :

La recherche d'arômes

Les liquides font l'objet de recherche en continue. En effet, il faut toujours vérifier si certains produits peuvent être dangereux pour la santé. La recherche porte plus particulièrement sur les arômes et non les autres produits (propylène glycol, nicotine ... utilisés pour créer de la fumée et le « hit »). Tout est une question de dose (« une trop grande dose d'eau tue, alcool pareil »). Par exemple, une étude américaine a montré que le diacétyle était dangereux dans les doses qui seraient utilisées pour une consommation standard.

Ainsi ils écartent les arômes si la composition de l'arôme entrainerait une trop grande dose d'un produit dangereux (pour une consommation standard ou extrême).

Avec ce travail de recherche, on s'est rendu compte que des produits qui peuvent être inoffensifs lorsqu'on les ingère peuvent l'être lorsqu'on les respire. De plus par la respiration les produits arrivent plus vite dans le sang et donc agissent plus rapidement. Ces recherches peuvent donc intéresser la santé publique car on pourrait imaginer des médicaments prescrits par voie pulmonaire (car en digestion, ils seraient toxiques ou alors simplement pour la rapidité d'action).

Les titres des médias alarmistes/ les études alarmistes :

Dans la plupart des cas, ce sont les gros titres qui sont alarmistes mais le contenu ne l'est pas du tout : c'est pour attirer le lecteur. Or chimiquement « si la cigarette c'est respirer un pot

d'échappement, vapoter c'est sentir un rouge à lèvres. Il y a eu une polémique sur des batteries qui ont explosé. Or, elles explosent 5(0) fois moins que les batteries de portable.

L'état actuel de la vape en France :

Il y a un pic du nombre de boutiques en 2013 à cause de la nouveauté du produit : énormément de personnes se sont lancées dans ce marché. Beaucoup de boutiques ont fermées depuis, non pas à cause d'une baisse du nombre de clients mais simplement à cause d'un écrémage en fonction de la qualité et l'emplacement des boutiques. La courbe de l'intérêt du produit n'a jamais cessé d'augmenter. Environ 1 million de vapoteurs réguliers aujourd'hui et 3 millions de vapofumeurs.